

Modifications Statuts :

Nouveau Texte :

Le siège social est à : Chez Mme Françoise Augustin

8 Cul Noir - 44330 VALLET

Ancien texte :

La comptabilité de la Ligue Régionale est tenue conformément aux lois et règlements en vigueur. L'arrêt des comptes se fait chaque année au 31 décembre ou toute autre date fixé par l'assemblée générale.

Nouveau Texte :

La comptabilité de la Ligue Régionale est tenue conformément aux lois et règlements en vigueur. L'arrêt des comptes se fait chaque année au 31 décembre.

Modifications Règlement Intérieur :

Ajout dans 4.1 : Le président

Il ne peut en aucune façon engager le comité départemental par des décisions personnelles.

Ancien texte :

En cas d'urgence, le bureau directeur peut se réunir sous forme de conférence téléphonique

Nouveau Texte :

En cas d'urgence, le bureau directeur peut se réunir sous forme de conférence téléphonique ou visio-conférence.

Ancien texte :

Aux fins exclusives de la mise en œuvre du programme d'activités, chaque président de commission sportive reçoit délégation de compétence du président du Comité Départemental, y compris en vue d'engager les dépenses du Comité Sportif.

Nouveau Texte :

Aux fins exclusives de la mise en œuvre du programme d'activités, le président du Comité Départemental ouvre le compte en banque du Comité sportif et donne délégation de compétence au Président du Comité Sportif, y compris en vue d'engager les dépenses de ce Comité.